



Syndicat Intercommunal

De CAMMAOU

DEMANDE DE "BRANCHEMENT EAU POTABLE"

LE PROPRIETAIRE (Maitre d'Ouvrage)

Non Prénom (Raison sociale) :

Demeurant :

..... Tel :

Je soussigné :

Ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Président du S. I. de CAMMAOU, l'autorisation de raccorder sur le réseau d'eau potable ma (mes) canalisation (s) nombre :

Propriété sise :

Cadastrée section :n° de parcelle (s) :

Permis de construire n° :délivré le :

L'ENTREPRENEUR

Entreprise :

Nom Prénom du responsable :

Adresse :

..... Tel : Fax :

Pièces à joindre à toute demande

- Plan de situation
-

ACCORD DU PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL de CAMMAOU

La demande est acceptée dans les conditions suivantes :

- Les travaux de "branchement" sur la collecte publique ne peuvent être exécutés que par l'organisme contractuellement en charge de l'eau potable. Le raccordement est fait sur une collecte publique existante au moment de la demande. L'ensemble des travaux est à la charge du demandeur.
- Les travaux exécutés sur le domaine public feront l'objet de contrôles afin que la réalisation soit faite dans les règles de l'art.

Date :

Le Président du S. I. de CAMMAOU
Henri VIGOUROUX